



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 44 - MARS 2014**

# SOMMAIRE

## 75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

### Direction de l'hospitalisation à domicile

Arrêté N °2014077-0004 - Arrêté de délégation de signature de Madame Laurence Nivet, Directrice de l'HAD .....	1
Arrêté N °2014071-0008 - Arrêté modifiant l'arrêté n ° 2013319-0008 portant délégation de signature du directeur général en matière de marchés publics .....	3
Arrêté N °2014073-0005 - Arrêté de délégation de signature de M. Christian NICOLAS, Directeur par intérim des HU Saint- Louis / Lariboisière - Fernand Vidal .....	6
Arrêté N °2014073-0008 - Arrêté de délégation de signature du directeur par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Sain- Louis - Lariboisière - Fernand Vidal en matière de marchés publics .....	12
Arrêté N °2014076-0012 - Arrêté de délégation de signature de la directrice des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor en matière de marchés publics .....	15

## 75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

Décision N °2014078-0004 - UT75 - IT 17A - Gilles GABRIEL - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité .....	17
---	----





PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n °2014077-0004**

**signé par  
Directeur de l'hospitalisation à domicile**

**le 18 Mars 2014**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris  
Direction de l'hospitalisation à domicile**

Arrêté de délégation de signature de Madame  
Laurence Nivet, Directrice de l'HAD

Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG2014/03 0004 portant nomination de Madame Laurence Nivet, aux fonctions de directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP.

Vu l'arrêté n° 2014069-0002 modifiant l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patient »,

## ARRÊTE

### Article 1 :

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2014, Délégation générale de signature est donnée à :

- M. Cédric Flesselles, directeur adjoint HAD AP-HP
- Mme Clarisse Portier, attachée d'administration hospitalière HAD AP-HP

de signer tous les actes relevant de la gestion de l'Hospitalisation à Domicile, dans le champ d'attribution du directeur de l'Hospitalisation à Domicile déterminé par l'arrêté n° 2014069-0002 sus-visé.

### Article 2 :

L'arrêté n° 2013354-0012 du 20 décembre 2013 portant délégation de signature du directeur par intérim de l'Hospitalisation à Domicile est abrogé.

### Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Fait à Paris,  
Le 18 mars 2014

  
Laurence NIVET



PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n ° 2014071-0008**

**signé par  
Directeur général de l'AP- HP**

**le 12 Mars 2014**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

Arrêté modifiant l'arrêté n ° 2013319-0008  
portant délégation de signature du directeur  
général en matière de marchés publics

Arrêté Directorial n° 2014 –

Modifiant l'arrêté directorial n° 2013 319-0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2013 319-0008, en date du 15 novembre 2013, portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG 2014 / 02 0015 du 26 février 2014 portant nomination de Monsieur Christian NICOLAS en qualité de directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Saint-Louis – Lariboisière – Fernand Widal

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG 2014 / 03 0004 du 4 mars 2014 portant nomination de Madame Laurence NIVET en qualité de directrice de l'Hospitalisation à Domicile,

La secrétaire générale entendue,

**ARRETE**

ARTICLE 1 ER: L'article 2-1° de l'arrêté directeurial n° 2013 39-0008 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur, est modifié comme suit :

Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Saint-Louis – Lariboisière – Fernand Widal : Monsieur Christian NICOLAS, directeur par intérim,

Hospitalisation à Domicile : Madame Laurence NIVET, directrice.

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police de Paris.

Fait à Paris, le 12 mars 2014

Martin HIRSCH





PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n °2014073-0005**

**signé par**  
**Directeur du groupe hospitalier Saint- Louis Lariboisière- Fernand Widal**

**le 14 Mars 2014**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

Arrêté de délégation de signature de M.  
Christian NICOLAS, Directeur par intérim des  
HU Saint- Louis / Lariboisière - Fernand  
Widal

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

**Arrêté n° 2014-14.03.2014 GH SLS-LRB-FW**

**Monsieur Christian NICOLAS**, directeur par intérim des Hôpitaux universitaires SAINT-LOUIS - LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL et Directeur des sites Lariboisière et Fernand Widal.

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés n° 12010090180, n°2010-0115, n° 2010/0015 DG, n°2010-286 DG, n° 2011/0289 DG, n° 2013/040008, n° 2013/080003, n° 2013/100030, n° 2013/100003 et n° 2014/200001 portant nomination des cadres de Direction des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS, LARIBOISIERE et FERNAND-WIDAL,

Vu l'arrêté directeur n° 2012214-0001 du 1<sup>er</sup> août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers et dénommant le Groupe Hospitalier SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL : Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL,

Vu l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par la directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient », modifié par l'arrêté directeur n° 2014063-0004 du 4 mars 2014,

Vu l'arrêté directeur n° 2014/02 0015 du 26 février 2014 portant nomination du Directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL,

## A R R E T E

Délégation de signature est donnée à :

### **ARTICLE 1er :**

**Monsieur RAISON Emmanuel,**  
Directeur adjoint chargé des ressources humaines,

à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de Directeur du site Saint-Louis et en vertu des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes A, B, F, G, H et J de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Madame LAIGRE Julie,**  
Directrice adjointe, adjointe au Directeur des ressources humaines,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes A, B, F, G et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Madame LAURENT-DEUGNIER Marie,**  
Directrice adjointe chargée des finances et de la recherche,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes C, F, G et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Madame NEURRISSE Sonia,**  
Directrice adjointe chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, D, G et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Madame BASCOUL Marie-Lore,**  
Directrice adjointe, adjointe à la Directrice chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, D, G et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Madame SWAN-DE REBOUL Anne-Claire,**  
Directrice adjointe chargée des Affaires Médicales et de la Biologie,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues au paragraphe G de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Monsieur LECA Philippe**, Ingénieur en chef, en charge de la Direction des usagers, du système d'information et de la qualité,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, E, F et I de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Madame KANIA Florence**,

Directrice des soins, exerçant les fonctions de Coordinatrice générale des soins,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes B, G, H et K de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

**Monsieur GRAU Marcel**,

Attaché d'administration hospitalière, chargé des affaires générales,

à l'effet de signer tous actes correspondant à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes A et F de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Madame CAUSSE Sophie**,

Attachée d'administration hospitalière, chargée des affaires générales,

à l'effet de signer tous actes correspondant à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières visées au paragraphe F de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

## **ARTICLE 2 :**

Délégation générale de signature est donnée à :

**Monsieur RAISON Emmanuel**, secrétaire général des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL et directeur du site SAINT LOUIS, à l'effet de signer et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1er du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de secrétaire général et de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du Groupe Hospitalier définie par le directeur par intérim du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

## **ARTICLE 3 :**

En cas d'empêchement de **Monsieur Emmanuel RAISON**, directeur chargé des ressources humaines ou de **Madame Julie LAIGRE**, adjointe au directeur chargé des ressources humaines, ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Monsieur David VAN ACKER** , attaché principal d'administration et à **Madame Claire SENE**, Attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Madame Marie LAURENT-DEUGNIER**, directrice chargée des affaires financières et de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Claire DECOUTY-BERNABEU**, attachée d'administration, à **Madame Sylvie MARTINEZ**, attachée d'administration et à **Madame Gwenaëlle GERARD SAIGNE**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Madame Sonia NEURRISSE**, directrice adjointe chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie ou de **Madame Marie-Lore BASCOUL** adjointe au directeur chargé du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie, ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Yann LE CORGUILLE**, ingénieur en chef, à **Monsieur Laurent SIWIEC**, ingénieur biomédical, à **Madame Anne TROMPETTE**, ingénieur biomédical, à **Monsieur Damien KOCIK**, ingénieur principal, à **Monsieur Nicolas CAPEAU**, ingénieur biomédical, à **Monsieur Bernard OSADA**, ingénieur hospitalier, à **Madame Magali JAOUEN-PILARD**, attachée d'administration ou à **Madame Marie-Claude MANOIR**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Monsieur Philippe LECA**, directeur des usagers, du système d'information et de la qualité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Christophe NICOLAI**, ingénieur, et à **Monsieur Fabien MARTINEZ**, ingénieur.

En cas d'empêchement de **Madame Anne-Claire SWAN-DE REBOUL**, Directrice des affaires médicales et de la biologie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claude BOURGOIN**, attachée d'administration, à **Madame Stéphanie GARRIGUES**, adjoint des cadres hospitaliers et à **Madame Claire LANSAC**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Madame Florence KANIA**, Coordinatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claire FONTA**, directrice des soins et **Madame Carole KOHLER**, directrice des soins.

#### **ARTICLE 4 :**

En cas d'empêchement de **Monsieur Christian NICOLAS**, directeur des sites de Lariboisière et Fernand Widal, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

**Madame Marie LAURENT-DEUGNIER**, directrice chargée des affaires financières et de la recherche, à **Madame Julie LAIGRE**, adjointe au directeur des ressources humaines, à **Madame Sonia NEURRISSE**, directrice adjointe chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie, chef de projet pour le Nouveau Lariboisière ainsi qu'à **Madame Anne-Claire SWAN-DEREBOUL**, directrice des affaires médicales et de la biologie, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Monsieur Christian NICOLAS** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Lariboisière et Fernand-Widal ;

En cas d'empêchement de **Monsieur Emmanuel RAISON**, directeur du site Saint-Louis, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

**Madame Marie LAURENT-DEUGNIER**, directrice chargée des affaires financières et de la recherche, **Madame Julie LAIGRE**, adjointe au directeur des ressources humaines, **Madame Sonia NEURRISSE**, directrice adjointe chargée des du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie, chef de projet pour le Nouveau Lariboisière, ainsi qu'à **Madame Anne-Claire SWAN-DEREBOUL**, directrice des affaires médicales et de la biologie, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Monsieur Emmanuel RAISON** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site de Saint-Louis.

#### **ARTICLE 5 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

**Mesdames BASCOUL, LAURENT-DEUGNIER, LAIGRE, NEURRISSE, SWAN-DE REBOUL,**

Directrices adjointes ;

**Messieurs RAISON, NICOLAS,**

Directeurs adjoints ;

**Monsieur HOUZE,**

Directeur des Soins ;

**Mesdames BOURGOIN, CAUSSE, DECOUTY-BERNABEU, JAOUEN-PILARD, MARTINEZ, MANOIR, SENE,**

Attachées d'administration hospitalière

**Messieurs GRAU, VAN ACKER,**

Attachés d'administration hospitalière ;

**Messieurs CAPEAU, DRO, KOCIK, LECA, NICOLAI,**

Ingénieurs ;

**Madame PETIT,**

Cadre de santé.

#### **ARTICLE 6 :**

L'arrêté n° 2013-14.02.14 GH-SLS-LRB-FW portant délégation de signature est abrogé.

#### **ARTICLE 7:**

Le directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS, LARIBOISIÈRE - FERNAND WIDAL est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 14 mars 2014

  
**Christian NICOLAS**



PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n °2014073-0008**

**signé par**  
**Directeur du groupe hospitalier Saint- Louis Lariboisière- Fernand Widal**

**le 14 Mars 2014**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

Arrêté de délégation de signature du directeur  
par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux  
Universitaires Sain- Louis - Lariboisière -  
Fernand Widal en matière de marchés publics

### **Arrêté de délégation de signature**

Le Directeur par intérim des Hôpitaux universitaires Saint-Louis- Lariboisière- F Vidal,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2014-02 0015 du 26 février 2014, portant nomination du Directeur par intérim des Hôpitaux universitaires Saint-Louis- Lariboisière- F Vidal.

Vu l'arrêté directeurial n° 2014071-0008 du 12 mars 2014 modifiant l'arrêté directeurial n° 2013319-008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,



## A R R E T E

**ARTICLE 1ER :** Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur par intérim du Groupe Hospitalier, en sus de ses fonctions de Directeur des hôpitaux Lariboisière-Fernand Widal, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- *Madame Sonia NEURRISSE, directrice adjointe du patrimoine, des achats et de la logistique et de l'ingénierie*
- *Madame Marie-Lore BASCOUL, directrice adjointe de la directrice du patrimoine, des achats et de la logistique et de l'ingénierie*
- *Monsieur Emmanuel RAISON, directeur du site de Saint-Louis*

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur par intérim, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- *Madame Magali JAOUEN-PILARD, attachée d'administration hospitalière,*
- *Madame Marie-Claude MANOIR, attachée d'administration hospitalière,*
- *Monsieur Yann LE-CORGUILLE, ingénieur,*
- *Madame Virginie RAULT, Ingénieur,*
- *Monsieur Damien KOCIK, ingénieur*
- *Monsieur Laurent SIWIEC, ingénieur biomédical,*
- *Madame Anne TROMPETTE, ingénieur biomédical*
- *Monsieur Antoine DRO, ingénieur biomédical,*
- *Monsieur Nicolas CAPEAU, ingénieur biomédical,*
- *Monsieur Bernard OSADA, ingénieur,*
- *Madame Dominique LEPELTIER, adjoint des cadres hospitaliers,*
- *Madame Anne-Marie MENARD, adjoint des cadres hospitaliers,*
- *Madame Myriam LAUTRIC, adjoint des cadres hospitaliers,*
- *Monsieur Philippe LECA, ingénieur informatique.*

**ARTICLE 3 :** La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n°2011-0073 DG du 9 mai 2011 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

**ARTICLE 4 :** L'arrêté de délégation de signature n° 2014 045 0011 est abrogé.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié au «Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police ».

Fait à Paris, le 14 mars 2014

Christian NICOLAS  
Directeur par intérim

2/2



PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n °2014076-0012**

**signé par**  
**Directeur du groupe hospitalier Henri Mondor Albert Chenevier Emile Roux Joffre-**  
**Dupuytren Georges Clémenceau**

**le 17 Mars 2014**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

Arrêté de délégation de signature de la  
directrice des Hôpitaux Universitaires Henri  
Mondor en matière de marchés publics

Arrêté de délégation de signature n°

La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 2013-319-0008 DG du 15 novembre 2013 modifié portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1ER :** Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- **Monsieur Joël Alexandre, directeur d'hôpital hors classe**
- **Monsieur Christophe Chailloleau, directeur des systèmes d'information**
- **Madame Béryl Godefroy, directrice d'hôpital classe normale, directrice adjointe par intérim de la direction des finances**
- **Madame Isabelle Burkhard, directrice d'hôpital hors classe**
- **Madame Estelle Plan, directrice d'hôpital hors classe**
- **Monsieur Marc Pommier, ingénieur général**

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- **Madame Julie Favrolles, ingénieur en chef**
- **Madame Marie-Annick Liger, attachée d'administration hospitalière,**
- **Madame Laura Martinez, ingénieur en chef**
- **Monsieur Pascal Fournier, adjoint des cadres hospitaliers.**

**ARTICLE 3 :** La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n°2013-319-0008 DG du 15 novembre 2013 conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de travaux.

**ARTICLE 4 :** l'arrêté n° 2013-323-0016 du 19 novembre 2013 de la Directrice du groupe hospitalier Albert Chenevier-Henri Mondor-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau portant délégation de signature est abrogé.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Créteil, le 17 mars 2014

Martine ORIO



PREFECTURE PARIS

## **Décision n ° 2014078-0004**

**signé par**  
**Responsable de l' unité territoriale de Paris**

**le 19 Mars 2014**

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75**

UT75 - IT 17A - Gilles GABRIEL -  
Délégation signature - arrêt de travaux et  
d'activité

**DELEGATION DE SIGNATURE  
ARRET DE TRAVAUX ET D'ACTIVITE**

**L'inspecteur adjoint du travail de la section 17 A de l'unité territoriale de Paris,**

**Vu** le code du travail, et notamment les articles L. 4731-1 à L. 4731-6, R. 4731-1 à R. 4731-15, R. 4723-6, L. 8112-5 à L. 8113-2, L. 8133-4, L. 8113-5 et L. 8113-11,

**Vu** la décision du 29 août 2013 affectant Monsieur Gilles GABRIEL contrôleur du travail, à la section 17 A d'inspection du travail de l'unité territoriale de Paris,

**D E C I D E**

**Article 1er :**

Délégation est donnée à Monsieur Gilles GABRIEL, contrôleur du travail, aux fins de prendre toutes mesures et notamment l'arrêt temporaire des travaux ou des activités, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés que Monsieur Gilles GABRIEL aura constaté(s) être exposé(s) à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement ou à un risque consécutif à l'absence de dispositif de protection lors d'opération de retrait ou de confinement d'amiante ou à un risque d'exposition à un dépassement d'une valeur limite de concentration d'une substance chimique CMR.

Lorsque toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent, monsieur Gilles GABRIEL, contrôleur du travail, après vérification, a délégation pour autoriser la reprise des travaux ou des activités.

**Article 2 :**

Cette délégation vaut pour toutes les entreprises installées et tous les chantiers ouverts dans le secteur géographique de la section.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, la préfecture de Paris : [www.paris-ile-de-france.gouv.fr](http://www.paris-ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 19 mars 2014

L'Inspecteur du travail

Dominique POSSAMAÏ